

# Règlement particulier du Championnat départemental de simple Saison 2024-2025

La compétition est autorisée sous le numéro de dossier 2403224.  
Elle se déroulera selon les règles et codes de la FFBaD et du présent règlement.

## 1. Article 1 : Organisation

- 1.1. Le Championnat Départemental Sénior de Simples est organisé par le Comité Badminton des Alpes de haute Provence (CODEP04).
- 1.2. Il se déroulera le dimanche 6 avril au complexe sportif Alain PRIEUR, 7066 avenue Claude DELORME, 04300 FORCALQUIER sur 7 terrains.
- 1.3. Le CODEP04 établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs, assure la tenue de la table de marque en collaboration avec le GEO du club hôte, fournit le matériel informatique (si il a été acquis d'ici la compétition), et applique le règlement particulier.
- 1.4. Le club recevant la compétition assure la préparation de la salle : sonorisation, table de marque, buvette, poteaux, filets, corbeilles pour les volants usagés, serpillières, plaquettes pour les feuilles de matchs, chaises pour les conseillers de joueurs, numéros de terrains, espace affichage, espace public... et matériels informatiques si nécessaire.
- 1.5. Le comité d'organisation et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux de la compétition.

## 2. Article 2 : Conditions de Participation

- 2.1. Cette compétition est ouverte aux joueurs autorisés à jouer en catégorie Sénior (c'est-à-dire aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans), compétiteur et « non-Compétiteurs » (NC), licenciés dans un club affilié au CODEP04 ou licenciés au CODEP04 directement.
- 2.2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, le CODEP04 et doit être en possession de sa licence pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
- 2.3. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2.4. Les tableaux de simple sont ouverts à la compétition et répartis selon la **côte FFBaD au 27 mars 2025** de la manière suivante : dans la série 1 seront répartis les meilleures côtes et progressivement dans les séries suivantes les côtes de plus en plus petites. Les joueurs seront répartis par le comité organisateur du tableau en adéquation avec de leurs CPPH, tout en assurant une homogénéité de côte dans chaque tableau.
- 2.5. Dans la mesure du possible, tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final.
- 2.6. Un match de classement pour la 3eme place sera disputé dans chaque série.
- 2.7. Le comité d'organisation établira des séries constituées de poules de 4 (4 joueurs au minimum, 8 ou 12 ou 16 joueurs au maximum) afin de garantir une homogénéité des côtes des joueurs et un nombre de matches minimum. Le nombre de série visé est de 4, mais le comité d'organisation peut supprimer ou regrouper des séries si cela s'avère nécessaire pour le bon déroulement de la compétition.

### 3. Article 3 : Inscriptions

- 3.1. Les inscriptions sont à faire exclusivement via le site ou l'application Badnet ou l'application **au plus tard le jeudi 27 mars 2025**. Les inscriptions seront retenues par ordre des côtes CPPH des joueurs retenues dans chaque série, préférentiellement en constituant des tableaux structurés sur des poules de 4 joueurs (12, 16 ou 20 joueurs dans une même série).
- 3.2. Les frais d'engagement sont de **5€** pour le tableau. Ils sont à régler par les clubs à l'issue de la compétition sur facture éditée par le CODEP04 relative au nombre de joueurs du club ayant participé au CHDS.
- 3.3. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le CODEP04 organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue PACA de Badminton à : [competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr) indiquant la date et le nom de la compétition et adresser en copie ce mail au Juge-Arbitre [benjamintocon@yahoo.fr](mailto:benjamintocon@yahoo.fr) et à l'organisateur à [codepbad04@gmail.com](mailto:codepbad04@gmail.com)

### 4. Article 4 : Déroulement de la compétition

- 4.1. Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de **Benjamin TOCON**, Juge-Arbitre Ligue certifié.
- 4.2. LE GEO du tournoi sera Jean-Luc FEUILLEPIN de Les fous du Volants.
- 4.3. Le tirage au sort sera effectué le **VENDREDI 28 MARS 2025**.
- 4.4. Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points (voir article 7.2 des [règles officielles du badminton](#)) et en auto-arbitrage. Le Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et pourra désigner un arbitre ou/et un scoreur.
- 4.5. Tout participant devra signaler sa présence à la table de pointage dès son arrivée chaque jour de la compétition.
- 4.6. Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
- 4.7. Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.
- 4.8. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.
- 4.9. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 4.10. Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le volant plume officiel est le FORZA S-6000. En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 4.11. Les règles particulières induisant des lets ou des fautes liés à des obstacles au-dessus des terrains sera précisée et affichée dans le gymnase le jour de la compétition.
- 4.12. Seul le comité d'organisation, les officiels techniques, les bénévoles du club hôte, les joueurs et leurs conseillers d'équipe sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.
- 4.13. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
- 4.14. Le JA approuve le présent règlement particulier.